



Association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine en val de Siègne

La voix du patrimoine de Siègne

Téléphone : 02 33 61 45 49 Portable : 06 87 56 35 58 patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

Le moulin banal de Villebaudon ASVPVS N° 87 2014

Deux pièces d'écriture conservées dans les archives paroissiales de Montabot, relatent une procédure requise par le sieur Lemoussu, sieur de la Martinière, contre Charles Jouenne, sieur de la Virendière. A travers elle, c'est une partie de



l'histoire du site qui se déroule puisque le document qui suit fait remonter l'existence du moulin à 1477. Et ce n'est qu'une étape. Sera-t-il possible d'aller plus loin dans le temps : difficile de le dire. Le charrier du château de

Hambye n'existe plus. Il ne fut pas inventorié si bien que nous n'en connaissons pratiquement rien du contenu La baronnie de Moyon n'est pas mieux lotie. Les archives de la famille d'Estouteville en Seine Maritime existent toujours, mais contiennent-elles des informations sur ces possessions éloignées ? Voici la transcription du document qui enrichira notre connaissance des moulins : L'an mil six cent soixante-dix-neuf le vendredi vingt-huitième jour de juillet à Coutances, devant nous Jacques Demonts, écuyer, sieur de Boismont et de Bourlandes, Conseiller du roi, lieutenant général au baillage et siège présidial de Cotentin, entre Jean Lemoussu, sieur de la Martinière, porteur de mandements de justice en forme et bref de nouvelle saisine du dix-sept de ce mois comme propriétaire du moulin banal à eau, à bled, dans la paroisse et seigneurie de

L'ensemble des recherches, textes ont été effectué par Monsieur Jacky Brionne, président de l'ASVPVS et mis à votre disposition avec son aimable autorisation.



Association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine en val de Sienna

La voix du patrimoine de Sienna

Téléphone : 02 33 61 45 49 Portable : 06 87 56 35 58 patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

Villebaudon. Fin de la saisine de la première pièce, la seconde contenant les



Carte de Cassini XVIII-ème siècle

mêmes termes. Du parti de Jean Le Mossu, écuyer et sieur de la

Martinière, héritier de Philippe Le Mossu, vivant écuyer, son père, a été exposé et donné à entendre qu'il est propriétaire du moulin à eau banal et à bled de la paroisse et seigneurie de Villebaudon avec toutes ses appartenances et l'écluse et rétention d'eaux, bieux (dans le texte, lire biefs), arbres et communes à l'endroit et aux environs dudit moulin compris le droit de prendre le gazon et arbres au-dessus de ladite écluse pour réparer, refaire et entretenir la chaussée d'icelle, droit de banalité et juridiction par lesdits hommes et tenants de porter leurs bleds à moudre audit moulin et de payer lesdites moutures tant sèches que vertes, faire charroi desdites meules, curement (dans le texte, lire curage) des bieux et autres droitures appartenant audit moulin, le tout situé en ladite paroisse de Villebaudon, et dépendant de la baronnie de Moyon dont il est en possession successivement audit son père suivant et conformément à l'aveu rendu par ledit feu Philippe Le Mossu, vivant écuyer, sieur de la Lande, son père, à ladite baronnie le vingt-deux de juin mil six cent six relatif à la fieffe qui en avait été prise par Raoul de Camprond, écuyer de Messire Jacques de Touthville (dans le texte, lire d'Estouthville), vivant chevalier, seigneur de Hambye et de Moyon le vingt décembre mil quatre cent soixante-dix-sept, de présent baillé à ferme à Michel Amoureux à prix d'argent sans que ledit sieur Le Mossu ait été troublé en la possession dudit moulin, bieux, écluses et autres appartenances jusqu'au dix de ce mois que maître Charles Jouenne, sieur de la Vinrendière et de Maupertuis aurait fait couler l'étang qui sert de bieu et écluse dudit moulin contenant une vergée et demie de terre ou environ, borné vers l'orient du sieur Hébert,

L'ensemble des recherches, textes ont été effectués par Monsieur Jacky Brionne, président de l'ASVPVS et mis à votre disposition avec son aimable autorisation.



Association de sauvegarde et de valorisation du
patrimoine en val de Siègne

La voix du patrimoine de Siègne

Téléphone : 02 33 61 45 49 Portable : 06 87 56 35 58 patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

Conseiller du roi audit baillage, vers le septentrion dudit sieur de la Vinrendière ainsi que vers l'occident et le midi et aurait emporté la bonde dudit étang ou écluse qu'il a retenue en sa maison pour empêcher l'usage de l'eau pour faire moudre ledit moulin, lequel (du) depuis est demeuré en chômage, à ces causes, il nous a requis et lui avons accordé le présent nôtre mandement en forme de bref de nouvelle de saisine pour en vertu d'icelui faire ajourner audit siège de baillage ledit sieur de la Vinrendière à bref (...) de manière pouvoir pour se voir condamner à rétablir la bonde dudit étang et en lui et remettre icelle en tel état qu'elle était auparavant son entreprise et pouvoir ordonner que ledit Le Moussu sera maintenu en la possession dudit moulin et étang à usage de bief et écluse pour la nécessité et utilité dudit moulin et pour se voir condamner aux intérêts du dommage d'icelui avec lesquels pourquoi nous mandons faire les exploits à ce nécessaire, ce fait sans défaut donné à Coutances le dix-septième jour de juillet mil six cent soixante-dix-neuf, approuvé en l'autre feuillet à bref jour et de manière (matière dans le texte) provisoire.

L'ensemble des recherches, textes ont été effectué par Monsieur Jacky Brionne, président de l'ASVPVS et mis à votre disposition avec son aimable autorisation.